Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_51-DE

publié le 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022 - 51

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU SOCLE COMMUN 2023

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 novembre à 16 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 22
Quorum : **16**
Date de convocation : 23 novembre 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel – Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal – Adjointe au maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame MARTIN Pauline – Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre – Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Madame DURAND-GABORIT Anne	à	Monsieur PELLE Jean-Michel
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé	à	Madame MARTIN Pauline
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur BRICHARD Gérard
- Monsieur LACROIX Bruno	à	Monsieur TURPIN Joël
- Madame FLEURY Line	à	Madame GALZIN Florence

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_51-DE

Etaient absents et excusés :
Madame LEVY Véronique - Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente rappelle que les missions proposées aux collectivités et établissements non affiliés au Centre de Gestion dans le cadre d'un socle indivisible sont fixées à l'article L 452-39 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Suivant les dispositions des articles L 452-26, L 452-27 et L 452-28 dudit code les dépenses supportées par les Centres de Gestion pour l'exercice de ces missions sont financées par une contribution assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie. Le taux de cette contribution est fixé chaque année par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion, dans la limite d'un maximum de 0,20 %.

Par délibération du 29 novembre 2013 le conseil d'administration a fixé la contribution des collectivités et établissements non affiliés au financement du socle commun de missions à 0,07 % de leur masse salariale.

Il est proposé de reconduire ce taux pour l'année 2023.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 09 DEC. 2022

La Présidente

Florence GALZIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de L'Homme, BP 91249, 45002 ORLÉANS CEDEX 1
Tél : 02.38.75.85.45 / **Fax** : 02.38.75.85.46 / **Site internet** : www.cdg45.fr